



Habiter en Belgique et travailler en France

Par **dd1954**, le **09/06/2014** à **13:25**

Bonjour,

Voici ma situation :

- Je vais partir habiter en Belgique tout en continuant à travailler pour mon entreprise à Paris (3 jours sur Paris et le reste de la semaine à Bruxelles en Télétravail).

Ma résidence principale d'habitation sera Bruxelles.

D'après ce que je comprends étant donné que mon salaire proviendra de France, je serai imposé sur le revenu en France et ma résidence fiscale sera la France.

Ma question :

- Mes parents étant installés en Belgique (résidents fiscaux Belge), à quelle législation serai-je assujéti par rapport à tout ce qui est succession ou dons manuels ? Réglementation française ou belge ?

Si c'est la réglementation française, que pourrai-je faire pour que ce soit la réglementation Belge (trouver un travail en Belgique sera suffisant ?)

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **youris**, le **09/06/2014** à **13:43**

bjr,

les règles de succession s'appliquent selon la situation des biens de la succession. pour les biens situés en Belgique, s'applique la loi belge; pour les biens situés en France s'appliquent la loi française.

cdt

Par **dd1954**, le **09/06/2014** à **13:59**

Merci pour votre réponse.